



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique agricole

Question écrite n° 1670

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation très préoccupante de l'agriculture française, en particulier de la filière viande. Les exploitations sont aujourd'hui menacées, essentiellement en raison de la politique bureaucratique calamiteuse et hostile aux agriculteurs qu'a menée le précédent gouvernement. Ce sont d'abord les incertitudes liées aux négociations internationales et à l'évolution de la politique agricole commune. Il y a quelques semaines, les Etats-Unis annonçaient une hausse de 80 % des subventions en faveur de leur agriculture. Ces nouvelles interventions ouvrent la porte à une concurrence encore plus rude sur les marchés mondiaux, dont les prix sont maintenus artificiellement bas, sans aucune relation avec les coûts de production. Si l'Europe ne réagit pas, une nouvelle baisse des revenus des agriculteurs est à craindre, alors qu'en trois ans le revenu global de l'agriculture a déjà baissé de 10 %. Dans le même temps, de nouveaux risques sont apparus. La propagation de la fièvre aphteuse ou de la maladie de la vache folle et les dérèglements liés à l'usage de nouvelles techniques ont troublé la confiance qui liait le producteur au consommateur. La médiatisation a fini par pointer du doigt les agriculteurs accusés de mettre en danger la sécurité alimentaire. C'est oublier un peu vite les efforts et les investissements engagés par les professionnels en matière de contrôle sanitaire, de démarche de qualité ou de mise aux normes, qui font que l'élevage français est le plus contrôlé d'Europe par les services de la santé publique. Fragilisés économiquement et atteints moralement, les agriculteurs auraient aimé trouver au sein du précédent gouvernement écoute et soutien. Ce ne fut malheureusement pas le cas. Ils attendent aujourd'hui beaucoup du nouveau gouvernement. Ils attendent que ce dernier reconstruise une véritable politique agricole et rurale, axée sur la confiance réciproque entre agriculteurs et consommateurs, entre agriculteurs et pouvoirs publics. Restaurer la confiance, c'est réaffirmer que l'agriculture occupe une place importante, facteur de nombreux équilibres intéressant la vie de chaque Français, qu'il s'agisse de son alimentation, de sa santé, de ses traditions ou de son cadre de vie. C'est dire que les choix de politique agricole sont des choix de société. Pour répondre à ces aspirations et franchir une nouvelle étape décisive, l'agriculture doit pouvoir compter sur de nouvelles garanties. Il faut libérer et encourager les capacités d'initiative des agriculteurs. Pour ce faire, il convient de simplifier les contraintes administratives d'une lourdeur excessive, définir un véritable statut de l'entreprise agricole en créant la notice de fonds agricole, à l'instar du fonds de commerce, afin de faciliter la transmission de l'entreprise. Il faut également une fiscalité plus équitable, relancer la politique en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs et amener les retraites agricoles à parité avec celles des autres secteurs. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour répondre aux attentes fortes des agriculteurs et leur redonner confiance.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1670

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 août 2002, page 2824

Question retirée le : 24 mars 2003 (Retrait pour cause de question identique)